

Lomé, le 15 AVR 2020



COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'EAU, DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Dans la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien aux populations décidées par le Chef de l'Etat, pour la riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et sur ses hautes instructions,

Le Ministre de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise communique :

Le service d'eau potable aux mini-adductions d'eau potable et aux postes d'eau autonomes en milieu rural et semi-urbain est rendu gratuit sur toute l'étendue du territoire national, pour compter de ce 15 avril 2020, pour une durée de trois mois.

Le ministre invite les comités de gestion des mini-adductions d'eau potable et des Postes d'Eau Autonomes à prendre attache avec les directions régionales de l'hydraulique villageoise pour les modalités pratiques de mise en œuvre de cette mesure.

En plus des recommandations du gouvernement, les dispositions particulières suivantes doivent être observées au niveau des ouvrages d'eau :

- Installer un dispositif de lavage des mains à l'entrée des points d'approvisionnement en eau,
- Eviter les attroupements autour des ouvrages d'eau, en privilégiant l'approvisionnement en eau par petits groupes et en observant les règles de distanciation sociale.

Enfin, toute panne sur les installations d'eau doit être signalée dans les plus brefs délais à la direction régionale de l'hydraulique villageoise ou du chef d'agence de la TdE en charge de la supervision de la zone.

Le Ministre,



Antoine Lekpa GBEBENI